

Cette notice a été réalisée dans le cadre d'une revue de la littérature sur les jeux d'argent dans le domaine des sciences humaines. Il s'agit d'un projet du GREA, sur un mandat du PILDJ, réalisé sous la direction de Claudia Dubuis, docteure en anthropologie de l'Université de Neuchâtel.



Un bref historique du jeu d'argent: une alternance entre interdiction et libéralisation

Sans entrer dans les détails, on peut considérer que le jeu en général est une pratique sociale universelle existant sous des formes très variables socialement et historiquement. Bon nombre d'historiens se sont attachés à décrire ses variations historiques, sociales et politiques en montrant, le plus souvent, l'alternance qui s'opère entre interdiction et libéralisation. S'il fallait ne retenir qu'une seule idée de ces travaux, c'est bien celle-ci : le jeu d'argent est fondamentalement une notion contestée dont les frontières sont poreuses et problématiques (Miers, 2013).

Des découvertes archéologiques de l'ancienne Babylone (3000 ans av. J.-C.) ont mis en évidence des objets très vraisemblablement utilisés pour les jeux de hasard. On pense que l'origine des jeux de hasard et d'argent réside dans les rituels de divination et de tirage au sort. Les civilisations anciennes avaient recours à différentes pratiques pour se renseigner sur les dispositions des Dieux (par exemple, les Grecs interprétaient le vol des oiseaux et les Hindous la forme des nuages).

Pour les seules sociétés occidentales, on peut mentionner, parmi d'autres pratiques, les jeux de dés dans l'Antiquité ; les jeux de carte ; les pratiques de jeu plus largement liées aux pratiques de dépenses ostentatoires des sociétés de cour européennes des XVII^e et XVIII^e siècles ; l'apparition des loteries dès le XVI^e siècle ; le développement des casinos dans le courant du XIX^e siècle en Europe (voir par exemple Dostoïewski et son célèbre texte « Le Joueur ») attachés aux pratiques des thermes de la bourgeoisie et de l'aristocratie ; les pratiques de jeu dans les « saloons » du « Far West » ; sans compter les diverses formes de jeux populaires ou de paris de rue et que les différents gouvernements ont toujours tenté de contrôler, voire de réprimer. Mais, dans le même temps, une image au mieux ambivalente mais le plus souvent fortement moralisatrice a toujours été attachée à ces pratiques. Par exemple, comme le montre l'historien Urs Schädler (2010), les pratiques de jeu d'argent telles que le jeu de dés étaient plutôt bien tolérées dans la Rome Antique (tout du moins dans les catégories sociales les plus aisées), même si elles étaient également associées à la part « obscure de l'homme », à la tricherie, etc. Elles permettaient avant tout de mettre à l'épreuve et de la capacité de contrôle de soi, de maîtrise individuelle des émotions face au gain ou à la perte, dont devait faire preuve tout citoyen romain respectable.

Les premières formes de jeux qui s'apparentent à la loterie se sont également développées dans les banquets et les festivités de l'Empire romain: les riches hôtes vendaient à leurs invités des billets qui leur rapportaient des prix de diverses valeurs. L'Empereur Auguste a également établi une loterie publique permettant d'embellir et de rénover la ville de Rome. C'est à partir du XV^e siècle que la loterie a commencé à s'organiser sur une grande échelle à des fins publiques. Les rois et les politiciens ont vu en ce nouveau divertissement une opportunité pour financer l'aménagement du territoire ainsi que divers projets d'utilité publique et sociale. En Europe, les fonds de la loterie publique ont permis de financer de grands travaux, tels que l'Hôpital de la

Salpêtrière et le Champs de Mars en France ainsi que la tour de Westminster, l'approvisionnement de Londres en eau et la mise sur pied de bibliothèques publiques en Angleterre. Les détracteurs du jeu, dont l'Eglise, ont été impuissants, étant donné qu'une part importante des loteries servait au financement d'œuvres « d'assistance, de prévoyance ou d'utilité publique ». Au cours de l'histoire, certains jeux (par exemple le jeu de Hoca où le joueur peut gagner 28 fois sa mise) ont été interdits et rétablis à de nombreuses reprises, témoignant de l'ambiguïté des divers législateurs face au jeu. En France, seules les loteries étrangères et illégales ont pu être interdites et la Loterie Royale, qui est devenue la Loterie Nationale après la révolution, a été instaurée en 1776 (*voir notice 3.6. Légitimation par utilité sociale des jeux*).

Les ancêtres des casinos sont apparus autour du XVII^e siècle, en parallèle aux maisons de jeux créées par les amateurs de cartes et aux hôtels offrant des services de jeu (dans les lieux touristiques et centres thermaux). Avec le développement de la société mercantile et de la classe bourgeoise, des espaces publics de jeu au statut précaire sont apparus. Avant le XX^e siècle, la popularité du pari sous toutes ses formes résultait d'un consensus social qui a rendu les lois et les décrets inopérants au profit du jeu. Les effets néfastes du jeu sur l'épargne et la famille des moins riches ont été abondamment documentés et ont alerté un bon nombre d'observateurs. Certains ont d'ailleurs recommandé l'abolition totale des loteries et des maisons de jeu. En 1907, la Loi fondamentale pour les jeux en France autorise les cercles de jeux et les casinos dans les sites thermaux et les stations climatiques.

Les représentations sur les jeux d'argent semblent avoir toujours associé une combinaison de « vice et de vertu ». Par exemple, dans un article intitulé « When it's bad it's better. Conflicting images of gambling in American culture », le spécialiste du jeu américain James Smith (1996) montre la dimension transgressive des pratiques du jeu d'argent. Aux Etats-Unis, historiquement, le jeu d'argent a toujours été présenté comme un vice ou un péché et cette attitude persiste encore aujourd'hui, parfois de manière un peu inconsciente (on continue par exemple à parler « d'argent facile »). Cependant, on ne peut sous-estimer la composante « plaisir » dans les pratiques de jeu ni le fait que bon nombre de joueurs jouent encore, si l'on peut dire, sur l'image un peu « sulfureuse », voire de « rébellion », attachée au jeu. Par rapport aux pratiques de jeu spécifiquement rattachées à l'aristocratie et aux pratiques de dépense ostentatoire des sociétés de cour, les différents gouvernements ont toujours tenté de contrôler, voire de réprimer les diverses formes de jeux populaires ou de paris de rue.

Cependant, depuis les différentes vagues de légalisation des jeux d'argent et le fort développement qui l'a accompagné, le jeu d'argent a gagné en légitimité et est considéré comme une industrie à part entière avec une forte expansion mondiale depuis les années 1980 pour les loteries, les années 1990 pour les casinos, et 2000 pour le jeu sur internet. Le jeu d'argent entre de plain-pied dans le champ de l'économie dominante ou « légitime », en s'articulant de plus en plus étroitement au puissant processus social de l'avènement des loisirs qui émerge dès le XIX^e siècle, comme le montre notamment l'historien Alain Corbin (1995). On l'assimile de plus en plus largement au vaste secteur de l'« entertainment business » ou secteur du divertissement.

(adaptation et développement d'une première version de ce texte mis en ligne par le Centre du jeu excessif, CHUV, Lausanne)

Pour en savoir plus :

Un ouvrage général

Schwartz, David G.

2006 *Roll the Bone. The History of Gambling*. New York : Gotham.

Monde romain

Schädler, Ulrich

2010 «Un coup d'oeil sur le jeu excessif dans la Rome ancienne». In C. Dunand, M. Rihs-Middel et O. Simon, eds. *Prévenir le jeu excessif dans une société addictive. D'une approche bio-psycho-sociale à la définition d'une politique de santé publique*. Genève : Editions Médecine & Hygiène, pp. 27-33.

France

Belmas, Elisabeth

2006 *Jouer autrefois. Essai sur le jeu dans la France moderne (XVI^e-XVIII^e siècles)*. Paris : Champ Vallon.

Corbin, Alain, ed.

1995 *L'avènement des loisirs, 1850-1960*. Paris : Aubier.

Freundlich, Francis

1995 *Le monde du jeu à Paris, 1715-1800*. Paris : Albin Michel.

Mehl, Jean-Michel

1990 *Les jeux au Royaume de France du XIII^e au début du XVI^e siècle*. Paris : Fayard.

Canada

Brodeur, Magaly

2011 *Vice et corruption à Montréal (1892-1970)*. Québec : Presses de l'Université du Québec.

Morton, Suzanne

2003 *At Odds : Gambling and Canadians, 1919-1969*. Toronto : University of Toronto Press.

Ramp, William et Kerry Badgley

2009 «"Blood Money" : gambling and the formation of civic morality». In J. F. Cosgrave et T. R. Klassen, eds. *Casino State. Legalized Gambling in Canada*. Toronto : University of Toronto Press, pp. 19-45.

USA

Fabian, Ann

1990 *Card Sharps, Dream Books, and Bucket Shops. Gambling in 19th-century America.* Ithaca, London : Cornell University Press.

Findlay, John M.

1986 *People of Chance. Gambling in American Society from Jamestown to Las Vegas.* New York, Oxford : Oxford University Press.

Smith, James F.

1996 «When it's bad it's better. Conflicting images of gambling in American culture». In J. McMillen, ed. *Gambling Cultures. Studies in History and Interpretation.* London, New York : Routledge, pp. 101-115.

Grande-Bretagne

Clapson, Mark

1992 *A Bit of a Flutter. Popular Gambling and English Society, 1823-1961.* Manchester, New York : Manchester University Press.

Dixon, David

1991 *From Prohibition to Regulation. Bookmaking, Anti-Gambling and the Law.* Oxford : Clarendon Press.

Miers, David

2013 «Gambling histories. Writing the past in the present». In R. Cassidy, A. Pisac et C. Loussouarn, eds. *Qualitative Research in Gambling : Exploring the Production and Consumption of Risk.* London : Routledge, pp. 43-56.

Munting, Roger

1996 *An Economic and Social History of Gambling in Britain and the USA.* Manchester, New York : Manchester University Press.